



e-Migrinter

20 | 2020

Hospitalité et migration

Les pratiques de l'hospitalité – L'association « Min' de Rien » de Poitiers

Martine Brouillette



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/2243>

DOI : [10.4000/e-migrinter.2243](https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2243)

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Référence électronique

Martine Brouillette, « Les pratiques de l'hospitalité – L'association « Min' de Rien » de Poitiers », *e-Migrinter* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 23 juillet 2020, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2243> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2243>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Tous droits réservés

Les pratiques de l'hospitalité – L'association « Min' de Rien » de Poitiers

Martine Brouillette

- 1 Aujourd'hui bien ancrée dans le paysage associatif local, l'association Min' de Rien a vu le jour en octobre 2016 dans le contexte d'une normalisation des politiques migratoires restrictives faisant ressentir leurs effets jusqu'à l'échelon local. Comme plusieurs mouvements citoyens et associatifs qui ont fleuri au cours des dernières années, œuvrant en réponse à un recul des instances traditionnellement chargées de l'accueil des migrants, les pratiques de l'hospitalité s'inscrivent dans ses principes fondateurs. L'association prend naissance dans l'action concertée d'un groupe de citoyens, choisissant d'agir alors que des enfants étrangers sont assignés à la rue par les pouvoirs publics. Son histoire s'ajoute à celle des mobilisations citoyennes en faveur de l'hospitalité qui, dans le contexte actuel, deviennent de réels actes de résistance. En effet, pratiquer l'hospitalité au nom de valeurs universelles telle que la dignité humaine, la solidarité, l'assistance à personne en danger, représente aujourd'hui une prise de position radicale dans un débat de société. Cette pratique implique désormais aussi une prise de risque significative, comme en témoignent les récentes accusations portées à l'encontre de militants engagés dans des actions de solidarité envers les migrants (Cédric Herrou, Martine Landry, le procès des 7 de Briançon, etc.).
- 2 Les actions menées par l'association Min' de Rien ont été déterminées au regard des besoins énoncés par la population qu'elle dessert, les mineurs et jeunes majeurs étrangers de Poitiers. À son origine, elle souhaite d'abord offrir une solution à la mise à la rue de certains de ces jeunes par l'Aide sociale à l'Enfance, institution qui relève de la responsabilité du Conseil départemental, qui conteste leur minorité. Au mois de mars 2015, trois adolescents récemment arrivés à Poitiers se retrouvent dépouillés de leur mise à l'abri temporaire fournie par les instances de l'État. Un noyau d'individus concernés se constitue autour de ces jeunes et propose un hébergement d'urgence, dans l'espoir de trouver une résolution rapide à cette situation qui à ce moment-là, est

relativement nouvelle mais surtout inconnue à l'échelle locale. C'est donc dans un premier temps pour héberger en urgence les jeunes étrangers mis à la rue que se forme un collectif d'individus, qui sera par la suite amené à consolider sa pratique de l'hospitalité du fait du nombre croissant de refus de mise à l'abri de ces jeunes par le Conseil départemental.

- 3 Les débuts de l'association sont marqués d'improvisation, d'une part de naïveté, mais surtout de la volonté de bricoler tant bien que mal des solutions à des problématiques nouvelles pour la région. La situation particulière des « mijeurs », ces jeunes exclus des services de protection de l'Enfance car considérés majeurs, est l'objet d'une attention grandissante des chercheurs et des associations qui met au jour les problématiques singulières qui concernent cette population vulnérable. L'État français présume la majorité de la plupart de ces mineurs, justifiant ainsi leur mise à la rue. Or, les structures d'hébergement d'urgence existantes refusent de prendre le risque d'accueillir au sein de leurs structures des individus âgés de moins de 18 ans, même s'ils ont été estimés majeurs par l'État. Dans le même esprit, un centre hospitalier peut refuser de pratiquer une intervention sans obtenir la signature d'un représentant légal, tâche qui s'avère impossible lorsqu'un adolescent est exclu des services de protection de l'État. C'est pour répondre à ces lacunes que se dessinent en 2015 les contours de l'association.
- 4 Alors que son but originel de mise à l'abri de jeunes étrangers apparaît pour certains comme une évidence, sa concrétisation se heurte pourtant à diverses formes de résistances. En plus de contribuer à l'hébergement des jeunes, les bénévoles de l'association entament un effort de plaidoyer auprès des élus locaux, des structures institutionnelles et associatives amenées à jouer un rôle dans le parcours de ces jeunes et auprès de la population afin de les sensibiliser à la réalité et aux conditions particulières qui sont propres à cette frange de la jeunesse particulièrement vulnérable. Un peu naïvement peut-être, ces premières rencontres et mobilisations se fondent en partie sur un espoir partagé par les acteurs associatifs et les citoyens concernés qu'« on n'est quand même pas à Paris ! » et donc qu'une ville à « taille humaine » peut plus facilement déployer les ressources pour proposer des solutions à la négligence dont fait preuve l'État à l'égard d'une poignée d'adolescents. Les pouvoirs publics locaux ne donneront pas suite à ces sollicitations, légitimant leur inaction par un renvoi des responsabilités vers d'autres échelons gouvernementaux ainsi que par un discours politique teinté de la rhétorique de fermeté qui caractérise les politiques migratoires nationales et européennes. Devant l'inertie des pouvoirs publics locaux, la mobilisation citoyenne gagne du terrain et de nouvelles actions sont proposées ayant pour leitmotiv l'épanouissement de ces jeunes laissés pour compte.
- 5 Ainsi, à l'hébergement d'urgence proposé par l'association, qui se prolonge dans la durée compte tenu de la lenteur des procédures judiciaires, s'ajoute l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives et juridiques, un soutien dans l'accès aux soins, un appui aux jeunes désirant poursuivre leur scolarité, une offre d'activités ludiques et sportives en lien avec diverses structures locales, etc. Ces initiatives viennent combler différents manquements et se veulent complémentaires à celles proposées par d'autres structures institutionnelles et associatives présentes sur le territoire. Bon an mal an, une vingtaine de bénévoles gravitent activement autour de l'association qui a également pu compter sur plus d'une centaine de « foyers solidaires ». Les motivations ayant conduit à l'engagement des bénévoles de

l'association dans cette cause sont diverses mais traduisent pour la plupart un système de croyances qui priorise certaines valeurs universelles qui se retrouvent mises en défaut par l'action politique. Reflétant sans doute une réalité plus large qui s'est manifestée dans l'émergence des mouvements citoyens au plus fort de la « crise » des réfugiés, de nombreux bénévoles, loin de l'engagement politique ou du militantisme, se manifestent, ayant choisi d'agir sous l'impulsion de la mise en danger de leurs croyances et de leurs valeurs profondes par les politiques.

- 6 Forte de l'apport de nombreux individus concernés, l'association bénéficie de talents et de compétences variés, lui permettant de réinventer ses actions dans un contexte de politiques et de pratiques administratives en constante évolution. L'intégration de bénévoles impliqués dans l'éducation nationale permet de développer une offre de cours de français digne de ce nom, alors que la proximité d'autres avec la scène culturelle locale ouvre la voie à la participation des jeunes à une multitude d'activités. Alors que les initiatives se consolident, le suivi des démarches devient de plus en plus ardu, l'administration verrouillant de plus en plus l'accès à la protection et les jugements favorables à une mise à l'abri devenant une denrée rare. Se pose alors la question, que faire lorsque l'hospitalité solidaire devient la seule solution pour ces jeunes et perdure dans le temps ? Alors que le département de la Vienne suspend parfois entièrement l'accueil de tout nouveau mineur migrant, que les démarches entreprises pour obtenir la validation des papiers d'identité (tels les voyages aux ambassades des pays d'origine des jeunes à Paris) ne semblent plus prises en compte dans les jugements qui ne cessent d'ailleurs de se durcir et que les solutions favorables aux recours juridiques se font de plus en plus rares, il apparaît désormais comme une évidence que la solution pour aider ces jeunes repose sur une stratégie de contournement de la voie administrative, puisque cette dernière n'offre aujourd'hui que peu d'issues.
- 7 Les effets de la politique nationale privilégiant la « fermeté » et d'une politique européenne de fermeture se répercutent à l'échelon local, par la mise en place de pratiques administratives qui empêchent l'insertion de ces jeunes migrants dans la société d'accueil. Le paradoxe intrinsèque à la formulation d'une politique ferme se réclamant pourtant empreinte d'humanité se décline dans des pratiques et discours des administrations et des élus locaux. De nombreux exemples viennent illustrer ce constat : pour amenuiser les chances de créer un « appel d'air », selon l'expression employée par des acteurs politiques, les conditions d'accueil s'appauvrissent. Œuvrant principalement avec des jeunes exclus du système de la protection de l'Enfance, l'association Min' de Rien met en place une stratégie propre à chacun pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale, appréhender le passage à la majorité et la demande de titre de séjour. Alors que les efforts portaient leurs fruits et que plusieurs jeunes hébergés, scolarisés, formés à un métier et intégrés dans un réseau de relations sociales obtenaient en majorité un titre de séjour et une autorisation de travailler à leur dix-huitième anniversaire, la situation s'est transformée. Des jeunes formés, prêts à travailler dans des métiers en tension, soutenus dans leurs démarches par des employeurs qui peinent à trouver la main-d'œuvre nécessaire, se voient refuser l'autorisation de travailler ou un titre de séjour, malgré une présence en France de parfois plusieurs années et la démonstration de leur insertion réussie. Les évolutions politiques qui ont abouti à la situation actuelle ne peuvent qu'ébranler la foi en ce système administratif et juridique qui semble s'éloigner tous les jours de l'humanité

dont il se revendique, la criminalisation de la solidarité en étant une illustration exemplaire.

- 8 Dans ce discours politique, l'action des associations est souvent dépeinte comme radicale et incompatible avec l'ordre public. À Poitiers, nous en avons connu un exemple dans la réaction politique à l'organisation d'un « squat » par un collectif citoyen visant à mettre à l'abri une dizaine de mineurs migrants démunis d'une prise en charge institutionnelle. Les occupants de « La Maison » ont progressivement gagné le soutien d'une frange importante de la population, sensible à la mise à la rue de mineurs, étrangers ou pas. La mobilisation autour de ce lieu a bénéficié de la transparence de son organisation et de sa visibilité dans l'espace public. Alors que les autorités participaient à une surenchère d'un discours évoquant la marginalité et la radicalité du « squat », ses occupants s'affairaient à mettre au jour l'absence d'alternatives proposées et de créer un lieu de vie convivial, visible depuis l'une des plus grandes artères de la ville. L'expulsion du lieu le 2 octobre 2018 par près d'une centaine de CRS selon la presse pour une douzaine d'occupants pacifiques met en lumière la grande gagnante de l'équation impossible entre « l'humanité » et la « fermeté », principes formulés par les politiques en référence à la politique migratoire actuelle.
- 9 Malgré les contraintes institutionnelles, politiques et juridiques qui ne cessent de s'accroître, les actions de l'association Min' de Rien se réinventent et représentent pour plusieurs de ses membres un rempart devant la dérive de certains des principes fondamentaux de notre société. Le passage suivant, relevé sur la page Facebook de l'association le 18 juin dernier, témoigne de l'ampleur de notre égarement collectif :

« Il aura fallu un an et un juge pour statuer que cette jeune fille avait besoin de protection sociale.
L'administration française trouvait normal de la laisser à la rue. Ce sont des citoyen-ne-s qui l'ont abritée, nourrie, **qui lui ont permis d'accoucher dans de bonnes conditions**, de retourner à l'école, de faire des stages. Elle et son bébé ont donné en retour un peu de leur force et de beaux souvenirs à toutes les personnes qui les ont aidés. Honneur à elles. »

INDEX

Index géographique : France, Vienne

Mots-clés : associations, mineurs isolés, action collective, protection judiciaire de la jeunesse

AUTEUR

MARTINE BROUILLETTE

Docteure en Science politique, Membre associée au laboratoire Migrinter

Co-fondatrice et anciennement présidente de l'association Min' de Rien (2016-2017).